

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-six, le 17 juin à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère) s'est réuni en Mairie.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2026

Présents : Steven BERNARDIN, Maryline BILLAUD, Françoise BOUCHER, Noël CASTE, Régine COMBE, Fabrice DANNA, Christophe DURET, Nathalie FAVRE, Georges GRANGE, Béatrice JACQUET, Louis LE GUILLOU, Chantal PEGOUD, Bernard PIERRE, Céline REVOL, Marc RIBET, Carine TRILLAT, Carine VENTAJA

Vanessa PERRIN est arrivée à 19h30

Adrien SIMON est arrivé à 19h30

Secrétaire de séance : Steven BERNARDIN

2026-057D – Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population INSEE 2027 (délibération)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Considérant que la collectivité doit organiser du 21 janvier 2027 au 20 février 2027 les opérations de recensement de la population.

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur communal de recensement.

✓ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré**

➤ **DECIDE** de désigner comme coordonnateur communal Madame Chantal PEGOUD

➤ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi délibéré, en séance à ROMAGNIEU, le 17 juin 2026

Le secrétaire de séance

Steven BERNARDIN



Le Maire,

Céline REVOL

